

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Mardi, le 30 avril 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La séance débute à 19h05 à la salle des pompiers à l'hôtel de ville.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget  
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 0 personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\* **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Vente du lot 6 524 357 au CPE Magimo;
- 5.0 Période de questions
- 7.0 Levée de la séance;
- 8.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

**112-04.2024 2.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour par courriel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**113-04.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ADOPTION : 6 POUR**

**114-04.2024 4.0 VENTE DU LOT 6 524 357 AU CPE MAGIMO**

**CONSIDÉRANT** la résolution 320-11.2023 par laquelle la Municipalité accepte de vendre le lot vacant 6 524 357 du Cadastre du Québec sur la rue du Parc au CPE Magimo pour une somme de 55 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même résolution mentionne que l'ensemble des frais liés aux transactions, notamment les frais de notaire, d'arpenteurs et autres services professionnels soient assumés par le CPE Magimo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Magimo informe la Municipalité qu'elle souhaite que les deux parties signent la promesse d'achat du terrain selon le modèle fourni par l'Association québécoise des centres de la petite enfance afin de la faire parvenir au ministère de la Famille ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Paulin appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, M. Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget, à signer la promesse d'achat ;

**ADOPTION : 6 POUR**

**\*\*\* 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**115-04.2024 12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h07.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Adam Rousseau, maire

\_\_\_\_\_  
Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière

## COPIE DE RÉOLUTION

Le 01 mai 2024

A une séance extraordinaire du 30 avril 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

---

### 114-04.2024 4.0 VENTE DU LOT 6 524 357 AU CPE MAGIMO

**CONSIDÉRANT** la résolution 320-11.2023 par laquelle la Municipalité accepte de vendre le lot vacant 6 524 357 du Cadastre du Québec sur la rue du Parc au CPE Magimo pour une somme de 55 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même résolution mentionne que l'ensemble des frais liés aux transactions, notamment les frais de notaire, d'arpenteurs et autres services professionnels soient assumés par le CPE Magimo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Magimo informe la Municipalité qu'elle souhaite que les deux parties signent la promesse d'achat du terrain selon le modèle fourni par l'Association québécoise des centres de la petite enfance afin de la faire parvenir au ministère de la Famille ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Paulin appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, M. Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Jacynthe Bourget, à signer la promesse d'achat ;

**ADOPTION : 6 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Jacynthe Bourget,  
Directrice générale secrétaire-trésorière